

Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse
Band: 8 (1903-1904)

Artikel: Huitième rapport : sur les années 1930 et 1904
Autor: Graf, J.H. / Bernoulli, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Huitième Rapport

sur les années 1903 et 1904

En rendant compte de notre activité au cours des deux dernières années nous pouvons de nouveau entretenir nos lecteurs d'une période de développement normal de la Bibliothèque Nationale.

La Commission, dont la composition n'a pas changé et dont le mandat a été renouvelé au printemps de 1904, s'est réunie vingt-quatre fois. A son ordre du jour figuraient en première ligne les questions que le Département Fédéral de l'Intérieur lui avait soumises à la fin 1902. Il s'agissait avant tout de donner un avis motivé sur la révision des prescriptions légales auxquelles la Bibliothèque est soumise depuis sa fondation, c'est-à-dire de l'arrêté fédéral du 28 juin 1894 relatif à sa création et du règlement du 15 janvier 1895 sur son administration. La Commission soumit en juillet 1903 au Département de l'Intérieur un projet de révision qui, tout en s'écartant le moins possible de l'arrêté de 1894, tenait compte néanmoins des besoins qui s'étaient fait sentir et des expériences faites. Les modifications proposées se rapportent principalement aux décisions relatives au personnel et au budget de la Bibliothèque et ont en outre pour but de définir plus clairement les rapports avec la «Bürgerbibliothek» de Lucerne. La question de la révision du règlement de 1895 est encore

pendante. Nous espérons toutefois pouvoir présenter dans notre prochain rapport la situation de la Bibliothèque comme définitivement réglée.

Tout en consacrant de nombreuses heures à sa tâche principale, à la surveillance de l'administration de la Bibliothèque, la Commission eut en outre à donner son préavis au Département de l'Intérieur sur toute une série de questions d'intérêt général, acquisition de livres et de manuscrits, contribution à la publication du Catalogue des périodiques auxquels les différentes bibliothèques du pays sont abonnées, projet de catalogue des matières de la Bibliothèque Centrale. Elle eut aussi à s'occuper en 1904 de la subvention à des bibliothèques cantonales pour l'achat de collections importantes d'Helvetica, subvention prévue par l'article 4 de l'arrêté fédéral de 1894 et figurant au budget annuel de la Bibliothèque Nationale pour une somme de 1000 francs. Une demande formulée par le gouvernement du Valais ne put être prise en considération comme ne répondant pas entièrement aux conditions requises. Nous avons pu par contre recommander la subvention en faveur de la Bibliothèque de la ville de Zurich pour l'acquisition d'une remarquable collection de vues du canton de Zurich. Le premier avril 1903 s'ouvrait pour tous les fonctionnaires de la Confédération une nouvelle période administrative. Les trois employés attachés à la Bibliothèque aux termes de l'arrêté fédéral furent renommés. Les assistants, qui étaient, à titre d'aides provisoires, nommés jusqu'alors par la Commission, furent soumis eux aussi au vote du Conseil fédéral. Tous sont maintenus à leur poste jusqu'à la publication de la loi qui établira définitivement l'organisation de la Bibliothèque. En même temps le Conseil fédéral appelait à remplacer un aide scientifique, parti en automne 1902, Mr. Henri Bernus, licencié-ès-lettres, de Lausanne, et nommait à la nouvelle place, prévue au budget de 1903, Mr. François Vaucher de Genève. Le personnel de la Bibliothèque est actuellement composé de: le bibliothécaire, l'adjoint, l'assistant, trois aides scientifiques, cinq aides techniques (dont deux dames) et un garçon. La direction a en outre reçu à plusieurs reprises des offres de service volontaire. C'est ainsi

qu'elle s'est attaché, à partir d'avril 1904, Mr. Fritz Heusler, cand. phil. de Bâle.

Nos lecteurs ne nous en voudront pas de nous étendre quelque peu sur le travail fourni par le personnel de la Bibliothèque au cours des deux dernières années et de leur rappeler le but qui fut fixé à notre institution lors de sa fondation. La Bibliothèque Nationale Suisse a été créée en vue de réunir toutes les publications récentes pouvant intéresser d'une manière quelconque notre pays et de les mettre à la portée du public.

La première partie de notre tâche n'a pas été sans présenter de nombreuses difficultés. Afin d'avoir une idée approximative de la quantité des imprimés à rassembler on consulta toutes les personnes de quelque compétence en la matière, bibliothécaires, libraires, journalistes, écrivains. Le résultat de cette sorte de plébiscite fut dépassé — et de très loin — par la réalité. En 1901 encore, les suppositions les plus élevées n'approchaient pas du niveau le plus bas atteint par la production d'une année: et pourtant le «Bulletin bibliographique», qui venait de faire son apparition, avait déjà montré combien on s'était trompé dans les premières estimations. L'étonnante richesse des publications n'entrant point dans le commerce, telles que rapports et comptes-rendus de sociétés, pamphlets, plaquettes commémoratives et autres écrits de circonstances, était pour une bonne part la cause de ces erreurs initiales.

Grâce aux données fournies dès lors par le «Bulletin», nous sommes à même d'établir un chiffre s'écartant certainement très peu de la réalité. L'année 1903 par exemple a vu naître, au bas mot, 8000 publications, sans compter les périodiques, les ouvrages intéressant la Suisse parus à l'étranger et les imprimés d'une nature éphémère, alors que l'enquête, faite en 1893, dont nous avons parlé plus haut aboutissait à 3000 et que pour 1892 le bulletin publié par la librairie Georg signalait 1045 numéros!

En présence de cette production considérable, tout homme réfléchi ne manquera pas de se demander s'il vaut la peine de réunir, année par année, et de conserver à la postérité

une foule d'écrits dont beaucoup, nous sommes les premiers à le reconnaître, sont loin d'offrir un intérêt général. La Bibliothèque Nationale a même été, de la part de personnalités éminentes, l'objet de plusieurs critiques; on lui a reproché la « manie des collectionneurs » et conseillé de s'arrêter dans sa poursuite aux « paperasses ». A-t-elle mérité ces reproches? Il nous semble que non, et nous croyons que ceux qui voudraient lui conseiller de faire un choix pour ses acquisitions n'ont point saisi l'intention du législateur de 1894 et n'ont surtout guères fréquenté ces collections de « paperasses » que sont plus ou moins toutes les bibliothèques.

La tâche de la Bibliothèque étant de réunir les « Helvetica », surtout ceux de date récente, elle s'abstient naturellement d'encombrer ses magasins d'ouvrages n'intéressant la Suisse que dans une mesure minime ou n'ayant aucun rapport avec elle. Mais quant aux autres, doit-elle se contenter, comme on voudrait le lui insinuer, de réunir les ouvrages de longue haleine ou présentant pour le moins un intérêt général? Il suffit, pour répondre hardiment non, de jeter un coup d'œil sur les deux textes législatifs qui doivent servir de norme à la Bibliothèque dans ses acquisitions. L'un est l'arrêté fédéral de 1894 qui donne au mot « Helvetica » son sens le plus étendu, l'autre le rapport au Conseil des Etats du 4 décembre 1893 où nous voyons figurer sous ce nom collectif entr'autres « les comptes-rendus et autres publications des autorités, des sociétés, des entreprises et établissements divers, les publications périodiques et les journaux scientifiques, littéraires et politiques, les imprimés de portée religieuse, politique, sociale, financière et commerciale, les proclamations et autres feuilles volantes dont l'importance s'étend souvent bien au delà du jour qui les a vu éclore ».

Considérée au point de vue purement scientifique, la question ne peut recevoir que la même réponse. Si notre bibliothèque est appelée « Bibliothèque Nationale Suisse », c'est parce qu'elle doit intéresser tous les citoyens du pays. Or quel est le domaine que l'on puisse exclure, sous prétexte qu'il n'intéresse personne? Tel roman à la mode peut être

une non-valeur aux yeux du statisticien, qui, d'autre part, recherchera avec ardeur le plus sec des rapports de gestion ou le plus éphémère des prix-courants. Gardons-nous donc bien de proscrire n'importe quelle branche, si nous ne voulons encourir le reproche de l'arbitraire. Admettant pour les différents genres de productions un champ illimité, devons-nous pour chacun d'eux nous restreindre à une certaine quantité de publications? Ce serait évidemment travailler en pure perte, car ce qui donne une valeur durable à tant d'imprimés, peu intéressants par eux-mêmes, c'est le fait qu'ils sont un des anneaux d'une grande chaîne. L'ensemble seul donne à chacun d'eux le caractère d'une œuvre définitive. Prenons, par exemple, la masse des pamphlets politiques publiés à Genève dans les années 1841 à 1875 et les centaines des brochures pour ou contre le darbyisme imprimées dans le canton de Vaud au milieu du siècle dernier. Il est bien évident que chaque opuscule pris à part n'offre qu'un intérêt minime. Il en va tout autrement, lorsqu'ils forment une collection. Ce sera alors une source d'information de premier ordre pour celui qui étudiera le mouvement des idées politiques et religieuses dans la Suisse française au 19^e siècle.

Ceci nous amène à une troisième considération. La valeur de chacun des ouvrages recueillis par une bibliothèque doit être jugée, non seulement au point de vue du présent, mais aussi, nous dirions presque surtout, au point de vue de l'avenir. Qui ne comprend que, dans quelques dizaines d'années, bien des sujets, aujourd'hui secondaires, seront à l'ordre du jour, et que, plus tard encore, *tout* ce qui aura été publié de nos jours sera d'une utilité incontestable pour les historiens? Il faut n'avoir jamais vécu par la pensée dans les siècles écoulés, pour ne pas sentir la nécessité de fournir à nos descendants ce dont nous regrettons tant d'être privés pour les époques antérieures. Mais, objectera-t-on, cela n'entraîne-t-il pas des dépenses disproportionnées, ne demande-t-il pas trop de travail, n'exige-t-il pas trop de place? La réalité, à notre grand regret, se charge de nous simplifier la tâche. Il est toute une catégorie de publications éphémères dont nous ne parviendrons

jamais à recueillir qu'une minime partie. Si le travail est assez absorbant pour nécessiter, comme nous l'avons vu plus haut, un personnel plus nombreux que celui prévu par le décret de 1894, il y a lieu de remarquer qu'avec le temps la régularité s'établira de plus en plus dans les entrées et que la tâche de la bibliothèque en sera d'autant plus facilitée. Ses rayons ont beau se remplir d'une façon continue, la place n'est pas encore prête à manquer. Il ne faut pas oublier que, notre tâche étant de réunir les imprimés de date plus récente, les respectables in-folios, dont sont tapissées tant de bibliothèques, ne pénètrent guère à la « Nationale », tandis que les minces brochures y fourmillent. Nous ne risquons donc pas encore de nous voir submergés.

Quant à la dépense en argent, elle n'est point en rapport avec l'accroissement de la bibliothèque, le nombre des ouvrages donnés étant chaque année sensiblement supérieur à celui des achats. L'augmentation annuelle du nombre des donateurs est pour nous un signe réjouissant de l'intérêt que le pays prend à notre institution. En renvoyant le lecteur curieux de plus de détails à l'annexe II et III du présent rapport, nous nous contenterons de souligner le fait que les années 1903—1904 donnent une liste de 3900 donateurs contre 1784 dans la période de 1900—1901. Ajoutons que parmi les ouvrages donnés figurent deux séries de publications qui jouent dans la vie suisse un rôle prépondérant : nous voulons parler de plus de 350 périodiques et des publications d'environ 2400 sociétés. Nous adressons ici à tous nos donateurs nos remerciements collectifs et les prions de bien vouloir continuer à s'intéresser à la Bibliothèque Nationale.

La sollicitude de la direction s'est tout particulièrement portée sur l'acquisition des publications actuelles, au fur et à mesure de leur apparition. En même temps elle se préoccupait, pour autant du moins que le lui permettaient le temps et les ressources mises à sa disposition, de compléter les collections d'ouvrages parus avant 1901 à l'aide de nombreux catalogues de libraires-antiquaires. En 1903 nous avons pu enrichir tout particulièrement notre série de périodiques. En 1904 l'accrois-

sement a surtout porté sur les gravures, les unes provenant d'une collection particulière, les autres de la collection de doublets de la bibliothèque de la ville de Zurich. Grâce au concours volontaire dont il est parlé plus haut, ces richesses artistiques ont pu être classées méthodiquement, de même que la plus grande partie des gravures ayant appartenu à feu Mr. Fritz Staub. Nous tenons à exprimer ici notre profonde reconnaissance à celui qui s'est chargé spontanément de cette tâche difficile.

Plusieurs employés de la Bibliothèque ont prêté leur concours, comme par le passé, à la Bibliographie nationale suisse. Le personnel a en outre collaboré à la « Liste méthodique des revues figurant aux catalogues des différentes bibliothèques de la Suisse », dont la première édition a été épuisée en quelques jours. Ce travail, de même que le précédent, a été pour nous l'occasion de revoir avec soin et de compléter une partie importante de nos collections.

Un surcroît notable de travail a été amené par l'augmentation de nos doublets. Si pour toutes sortes de raisons faciles à imaginer on n'a pu songer à en dresser un catalogue, ils ont tout au moins été rangés par catégories. Ce classement nous a déjà permis de les utiliser fréquemment, soit pour des échanges, soit pour des dons à d'autres bibliothèques. La « Bürgerbibliothek » de Lucerne a, en vertu de l'accord qui règle nos rapports avec elle, les premiers droits sur les livres que nous ne gardons pas. Il nous reste néanmoins toujours un stock d'ouvrages assez considérable pour pouvoir augmenter les collections de bibliothèques disposant de peu de ressources. C'est ainsi, pour n'en nommer qu'une seule, que nous avons pu envoyer un certain nombre d'ouvrages populaires à Ferden, dans le Lötschenthal. Notre catalogue sur fiches est soigneusement tenu à jour. Nous avons cherché à simplifier son utilisation en réunissant les titres de la partie la plus fréquemment consultée du public (« L », c'est-à-dire les trois divisions de littérature, de sciences et de théologie, philosophie et pédagogie). Les titres imprimés jusqu'ici (ceux de la plus grande partie des ouvrages littéraires parus avant 1901 et ceux

de tous les imprimés publiés au 20^e siècle) servent à l'élaboration du catalogue par mots-souches. Ils sont collés, au fur et à mesure de leur impression, sur de grandes feuilles, qui seront plus tard réunies en volumes. Ceux-ci formeront, lorsque l'impression de tous les titres sera terminée, un catalogue complet par matières.

L'impression du catalogue alphabétique sous forme de livre a été décidée par la Commission. On commencera par la division A « Histoire et géographie », dès que les crédits nécessaires auront été accordés. Notre prochain rapport tiendra nos lecteurs au courant de cette entreprise destinée à mettre une des plus importantes parties de nos collections à la portée du public le plus étendu. Dans le même domaine nous avons à mentionner la collaboration de la Bibliothèque Nationale au catalogue international de la Royal Society de Londres, qui dresse la liste annuelle de toutes les publications relatives aux sciences naturelles (articles de revues y compris) parues dans le monde entier, à partir de 1901. Chaque état a été doté dans ce but d'un bureau spécial où sont centralisés les indications réunis dans toute l'étendue du pays. Pour notre pays, on s'est contenté de charger la Bibliothèque Nationale d'élaborer la bibliographie des ouvrages suisses. Après une période de tâtonnement inévitable dans une entreprise de ce genre, elle s'acquitte aujourd'hui de sa tâche sans trop de difficulté, grâce au concours de quelques spécialistes. En 1904 elle a envoyé 1932 titres à la Royal Society. — Les volumes annuels du catalogue sont distribués, aux termes d'un arrêté du Conseil fédéral, aux différentes villes universitaires de la Suisse, dont chacune en reçoit un exemplaire pour sa principale bibliothèque.

Le « Bulletin bibliographique », qui donne la liste aussi complète que possible des ouvrages intéressant en quelque mesure la Suisse, publiés à partir de 1901, est entré en 1904 dans sa quatrième année d'existence. Il a paru régulièrement et continue à rendre aux chercheurs, aux libraires et aux bibliothécaires de grands services comme source d'information et comme moyen de contrôle. Il est de plus en plus apprécié par le grand public: preuve en soit le nombre toujours crois-

sant des demandes de livres qui nous sont faites d'après ses indications.

Ceci nous amène à parler de la seconde tâche de la Bibliothèque nationale, de celle qui est sa raison d'être, c'est-à-dire de son utilisation par le public. Nous avons la joie de mentionner les facilités accordées dernièrement aux lecteurs du dehors. Ceux-ci avaient, jusqu'ici, à supporter, pour chaque emprunt de livres, des frais de port assez considérables et avaient mainte fois manifesté leur mécontentement d'être gênés dans leur désir de profiter des ressources de la Bibliothèque Nationale par les dépenses excessives que leur imposait toute consultation d'un de nos ouvrages. La direction chercha donc à remédier à un état de choses nuisible au but que poursuit la Bibliothèque. Si la franchise de port désirée ne put être obtenue, le Conseil fédéral décida tout au moins, dans sa séance du 18 mars 1904, que les envois de la Bibliothèque Nationale seraient dorénavant soumis au tarif postal des imprimés d'abonnement. L'aller et le retour d'un paquet postal ordinaire (jusqu'à 2 kilos) ne revient donc plus au destinataire qu'à la somme minime de 15 cts., au lieu de 50 qu'il coûtait auparavant. Nous exprimons ici notre profonde gratitude pour cette amélioration qui aura certainement pour conséquence de rendre notre institution plus largement utile. On nous permettra d'y ajouter l'expression d'un désir, c'est que toutes les autres bibliothèques publiques de la Suisse soient mises en état de bénéficier de la même réduction, et cela afin que les richesses intellectuelles de notre pays, si disséminées, soient mises toujours plus à la portée du grand public.

Chose curieuse, l'amélioration dont nous venons de parler n'a pas porté les fruits immédiats que nous en attendions. Le nombre des envois en Suisse est — pour 1904 — à peu près égal à celui de l'année précédente. Il y a lieu toutefois de remarquer que, si les chiffres de l'annexe I n'accusent aucune augmentation sur 1903, cela tient avant tout au fait que les premiers mois de l'année dernière dénotent un recul sur la précédente. Le reste de l'année en effet marque un progrès sensible. Nous avons l'impression que la masse du public, dans les cantons ro-

mands tout particulièrement, n'est pas encore suffisamment initiée aux facilités exceptionnelles que lui offre la Bibliothèque Nationale. Si son existence et le but qu'elle se propose commencent à être connus, combien ignorent encore que pour avoir part à ses richesses il n'est besoin ni de fournir une caution, ni de figurer sur une liste d'abonnés.

Nous sommes heureux de constater qu'à Berne même le prêt des livres va augmentant d'année en année et ne croyons pas nous avancer trop en disant que notre bibliothèque est devenue une des institutions les plus populaires de la ville fédérale, quoique l'on puisse trouver ici aussi des gens ignorant jusqu'à son existence. Si la salle de lecture a été, en 1904, moins fréquentée que précédemment, cela tient avant tout à des causes fortuites. C'est ainsi qu'un grand nombre de travailleurs assidus, après avoir épuisé en 1903 pour la composition de leur thèse les ressources que nous pouvions leur offrir, ont cessé tout naturellement, leur dissertation faite, de fréquenter journallement la Bibliothèque Nationale. Le beau temps ininterrompu de l'été dernier n'a pas été non plus sans exercer une influence prépondérante sur la fréquentation de notre salle. A notre grand regret nous sommes vus obligés d'en rendre le contrôle plus sévère, grâce à certaines personnes peu délicates qui prennent le bien public pour le leur et trouvent tout naturel de s'emparer des livres qui leur plaisent, d'arracher les gravures et les cartes qui les intéressent et de débarrasser les tables de travail de leurs crayons, de leurs plumes et même de leurs encriers. Ces larcins, très rares heureusement, nous obligeraient, s'ils se répétaient, de recourir à des mesures encore plus sévères, qui seraient pour les lecteurs de la salle un sujet d'ennui et occasionneraient au personnel de la bibliothèque un surcroît de travail.

L'aperçu figurant pour la première fois à l'annexe IC, aperçu basé sur les indications notées au talon de chaque récépissé, donnera une idée de la variété qui règne dans le prêt de nos livres, tant au point de vue des lecteurs qu'à celui des ouvrages fournis. Il y aurait bien des conclusions à tirer de

cette statistique. Nous nous contenterons ici d'une remarque qui a son importance pratique. Nous ne voulons absolument pas, par des modifications apportées soit au règlement de la bibliothèque soit même aux ordonnances législatives qui la régissent, interdire l'usage des romans et des nouvelles dans un but de pur délassement. Nous voudrions seulement inviter le public à mettre un peu plus de mesure dans ces sortes de demandes dont la proportion nous semble dépasser par trop celles d'un genre plus sérieux. Ceci s'adresse tout particulièrement à nos lecteurs de la ville de Berne, auxquels ne manquent pas, comme à tant d'habitants d'autres parties de la Suisse, les moyens de satisfaire leur besoin d'une lecture récréative. L'administration de la bibliothèque veille d'ailleurs à ce que nos collections littéraires, spécialement les ouvrages rares et périodiques, soient, dans la mesure du possible, réservés avant tout aux travailleurs et préservés, pour l'avenir, de toute dégradation provenant d'un trop fréquent usage.

La nature toute particulière de notre bibliothèque ressort clairement des chiffres contenus au tableau susmentionné. Créée dans le but de refléter, dans toute son étendue, notre esprit national, elle n'est ni une bibliothèque populaire au sens ordinaire du mot, ni une institution purement scientifique comme le sont les bibliothèques universitaires. Elle doit, dans les limites du possible, être au service de l'ensemble de la population. Notre premier désir est qu'elle s'en tienne à ces principes et s'efforce de plus en plus de les réaliser. Nous souhaitons tout particulièrement que son existence et son but soient de plus en plus connus dans tout le pays et qu'elle soit utile à tous ceux qui pourraient en avoir besoin, quel que soit le lieu de leur domicile.

Berne, 3 juin 1905.

Au nom de la Commission de la Bibliothèque Nationale Suisse,

le président :

Prof. Dr J. H. Graf,

le secrétaire :

Dr Jean Bernoulli, bibliothécaire.